



# COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - 1272 Genolier  
tél. 022 366 86 30  
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

**Au Conseil communal de Genolier**

Genolier, le 6 février 2023

## **PREAVIS N° 27/2023**

concernant une demande de crédit de  
**CHF 63'500.- TTC**, subvention ECA  
non déduite, pour financer le rempla-  
cement de la conduite ESP et  
l'installation d'une nouvelle BH au  
chemin de Cordex

Délégués municipaux

André Darmon, Syndic  
Jean Zucchello, Municipal

Commissions chargées de l'étude

Commission des Finances  
Commission des Eaux

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères-ers,

### **1. INTRODUCTION**

La construction d'un nouveau quartier de 3 villas sur les parcelles N° 247, 579 et 1053 entre le chemin du Champ-des-Pierres et le chemin de Cordex, au sud du village, implique de renforcer la sécurité incendie en mettant en œuvre une nouvelle Borne Hydrante (BH).

La conduite actuelle, qui dessert les habitations au chemin de Cordex, n'est pas d'un diamètre suffisant pour alimenter correctement cette nouvelle BH.

La Municipalité a donc pris la décision de la remplacer par une nouvelle conduite et a souhaité profiter de la présence des entreprises sur le chantier de construction des villas pour mettre en œuvre ces nouveaux ouvrages.  
Des offres leur ont été demandées en ce sens.

A réception de celles-ci, le bureau HKD a déposé une demande d'autorisation auprès de l'Office de la Consommation (OFKO) ainsi qu'une demande conjointe de subvention auprès de l'ECA.

L'autorisation a été délivrée le 15 septembre 2022 et l'ECA a notifié l'octroi d'une participation de CHF 7'227.00 le 23 septembre 2022.

## **2. PRESENTATION ET DESCRIPTION DU PROJET**

La nouvelle conduite, en fonte de diamètre DN 125, d'une longueur d'environ 60 m, est raccordée à la conduite du chemin du Champ-des-Pierres, traverse le chemin et se situe au sud du nouveau quartier, le long de la limite entre les parcelles N° 1053 et 583.

La nouvelle BH, dont l'emplacement a été validé par le SDIS, sera positionnée au nord-ouest de la parcelle 583, mais sur le chemin de Cordex.

La conduite existante qui alimente les habitations au chemin de Cordex sera raccordée à l'extrémité de la nouvelle conduite, après la BH.

Le devis estimatif présenté ci-après prend en compte tous les éléments précités.

## **3. HISTORIQUE ET PROCEDURE DE REALISATION DU PROJET**

- Avant-projet (réalisé)
- Examen du projet par la Municipalité (réalisé)
- Demande de devis pour les travaux de génie civil et d'appareillage (réalisé)
- Demande d'autorisation auprès de l'OFCO et de subvention auprès de l'ECA (réalisé)
- Rédaction du préavis pour la réalisation des travaux (en cours)
- Approbation du projet et vote du crédit nécessaire à sa réalisation par le conseil communal.
- Réalisation des travaux.



#### 4. DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX

Calculé sur la base des devis des entreprises contactées.

Travaux	Montant HT
Détection de la conduite existante	CHF 617.—
Génie civil <ul style="list-style-type: none"><li>• Terrassement de fouille dont traversée chemin du Champ-des Pierres</li><li>• Mise en fouille de la conduite</li><li>• Enrobage et remblayage</li><li>• Réfection des revêtements</li><li>• Remise en état des lieux</li></ul>	
Total génie civil conduite	CHF 11'303.—
Appareillage tuyaux fonte, BH et vannes	CHF 35'000.—
Honoraires pour l'étude, le projet et la direction des travaux y.c. demande de subvention ECA	CHF 6'700.—
Divers et imprévus	CHF 5'300.—
Total HT	CHF 58'920.—
TVA 7,7 %	CHF 4'536.85
<b>Total général TTC</b>	<b>CHF 63'456.85</b>

#### 5. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu le préavis N° 27/2023 concernant une demande de crédit de **CHF 63'500.—** TTC, subvention ECA non déduite, pour financer le remplacement de la conduite ESP et l'installation d'une nouvelle BH au chemin de Cordex

Oùï le rapport des commissions chargées de l'étude de ce préavis

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Décide** : d'autoriser la Municipalité à investir la somme de CHF 63'500.— TTC, subvention ECA non déduite, pour financer le remplacement de la conduite ESP et l'installation d'une nouvelle BH au chemin de Cordex, via la trésorerie courante. Cet investissement sera amorti par le compte 9280.3 – « Service des Eaux ».

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 6 février 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :  
A. Darmon

la secrétaire :  
D. Jayet

A. De

D. Jayet